

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 25 novembre 2015 à 9 h 30
« Structures familiales, transferts intergénérationnels, bien-être »

Document N° 9 bis
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

L'aisance financière selon l'âge entre 1979 et 2011

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

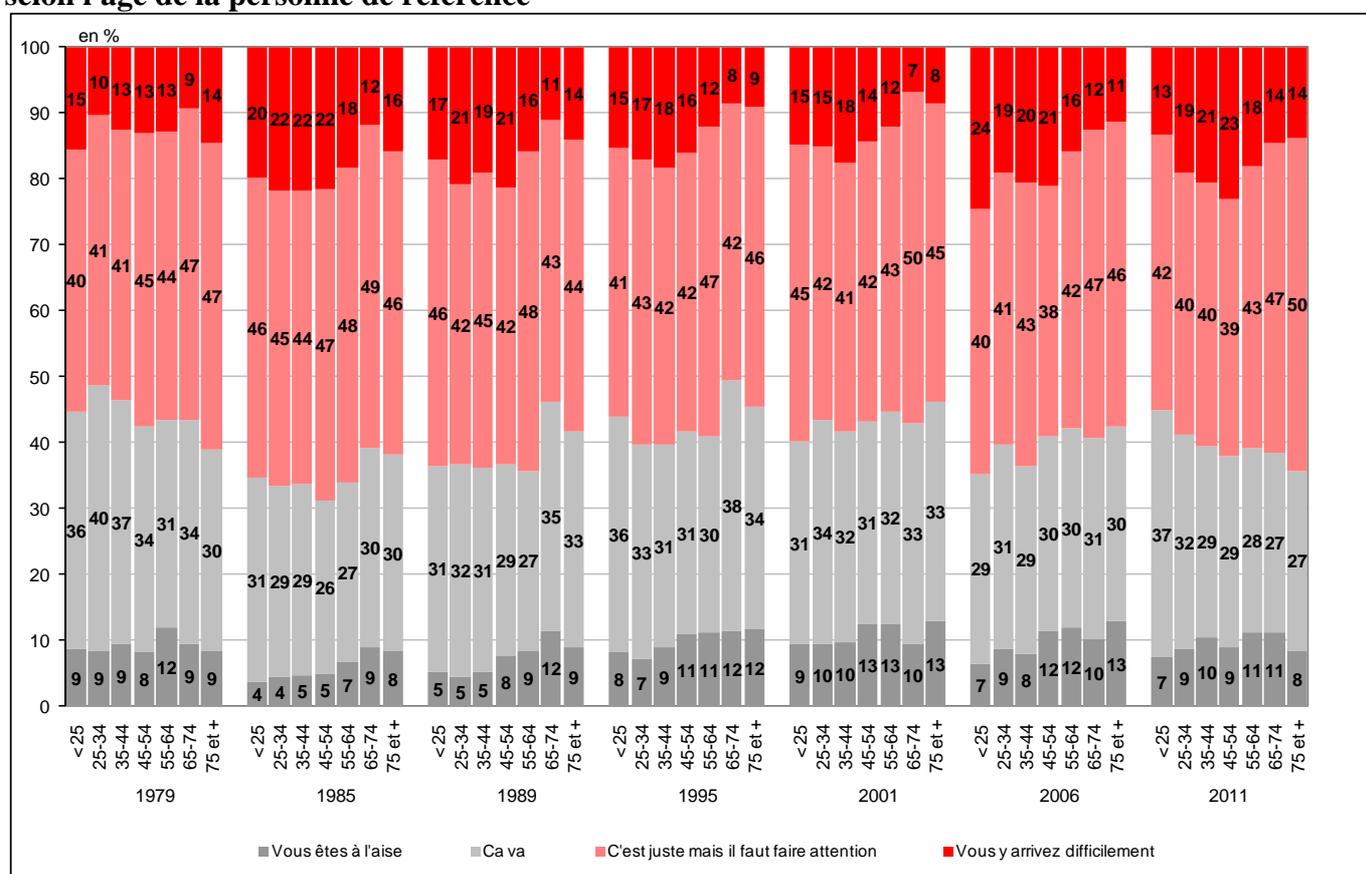
L'aisance financière selon l'âge entre 1979 et 2011

Ce document présente des résultats complémentaires à ceux publiés par l'INSEE dans le document n° 9, portant sur l'aisance financière selon l'âge, telle que mesurée dans chacune des sept enquêtes Budget de famille réalisées de 1979 à 2011.

1. Aisance financière selon l'âge : résultats détaillés

Le tableau suivant donne le détail des réponses des ménages à la question d'opinion sur leur situation financière¹. Ces résultats permettent de comparer, à chaque date, l'aisance financière des différentes tranches d'âge.

Ressenti des ménages vis-à-vis de leur budget entre 1979 et 2011, selon l'âge de la personne de référence



Champ : Ménages ordinaires de France métropolitaine.

Lecture : En 2011, 23% des ménages métropolitains dont la personne de référence est âgée entre 45 et 54 ans estiment y arriver difficilement avec leur budget.

Sources : INSEE, enquêtes Budget de Famille 1979 à 2011.

¹ La question a légèrement évolué au fil des enquêtes (voir plus loin).

L'aisance financière des ménages âgés, relativement aux ménages plus jeunes, a évolué entre 1979 et 2011 :

- la proportion de ménages déclarant « *Vous y arrivez difficilement* » a constamment été plus faible chez les ménages de 65 ans et plus que chez les ménages plus jeunes, sauf à la première enquête en 1979 ;
- la proportion de ménages déclarant « *Vous êtes à l'aise* » ou « *ça va* » était sensiblement plus élevée chez les ménages de 65 ans et plus que chez les ménages plus jeunes entre 1985 et 1995 contrairement à ce que l'on observait en 1979, mais ce constat s'est progressivement inversé dans les enquêtes plus récentes ;
- la proportion de ménages déclarant « *Vous êtes à l'aise* » était également plus élevée chez les ménages de 65 ans et plus que chez les ménages plus jeunes entre 1985 et 1995, mais ce constat est moins net dans les enquêtes plus récentes.

Ainsi, si le ressenti des ménages âgés vis-à-vis de leur budget était manifestement meilleur que celui des ménages plus jeunes entre 1985 et 1995, la comparaison est plus délicate dans les enquêtes récentes, où les ménages âgés déclarent à la fois moins souvent des difficultés financières et moins souvent une bonne situation financière.

2. Aisance financière selon l'âge : score moyen

On propose ici une synthèse des résultats précédents, en calculant un score moyen d'aisance financière selon l'âge.

Pour chaque ménage enquêté, on affecte arbitrairement un score d'aisance financière compris entre 1 et 4 selon la réponse à la question sur l'aisance financière, tel que présenté dans le tableau ci-après.

Réponse	Valeur du score
Vous êtes à l'aise.	4
Ça va.	3
C'est juste, il faut faire attention.	2
Vous y arrivez difficilement.	1

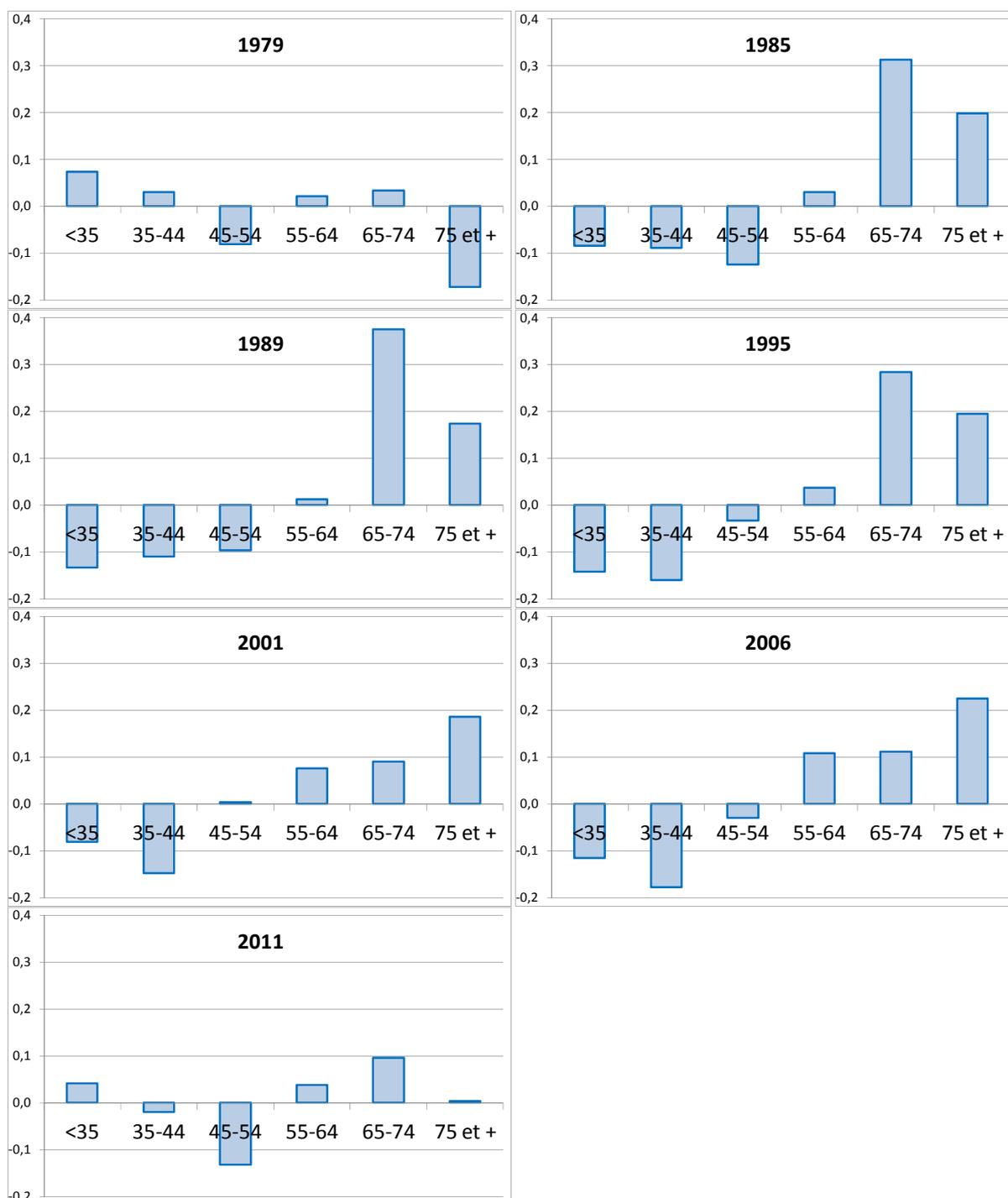
On calcule ensuite, dans chaque enquête, le score moyen selon l'âge : plus le score est élevé et le sentiment d'aisance financière est important.

Il n'est pas pertinent de comparer le niveau absolu du score d'une enquête à l'autre, car le questionnaire a légèrement évolué d'une enquête à l'autre : dans certaines enquêtes, la question comportait des modalités supplémentaires, « *Vous ne pouvez pas y arriver sans faire de dettes* » ou « *Vous vous endettez* », qui ont été regroupées ici avec la modalité « *Vous y arrivez difficilement* ». Même si ces modalités supplémentaires ne concernent qu'un nombre limité de répondants, leur présence ou non dans le questionnaire perturbe la comparaison des résultats entre les enquêtes, car elle modifie la position des autres modalités le long de l'échelle de réponses proposée (voir document n° 9, encadré 1).

Il est néanmoins pertinent de comparer le niveau relatif du score, c'est-à-dire l'écart entre le score moyen d'une tranche d'âge et le score moyen de l'ensemble de la population. Ainsi le score moyen a été normalisé de façon à être en moyenne nul pour l'ensemble des ménages

dans chaque enquête : le score normalisé est la différence $S(a,t)-S(t)$ entre le score moyen $S(a,t)$ de la tranche d'âge a à la date t et le score moyen $S(t)$ de l'ensemble des ménages à la date t . Les graphiques suivants présentent le score normalisé d'aisance financière selon l'âge dans chaque enquête.

Score d'aisance financière entre 1979 et 2011, selon l'âge de la personne de référence



Note : le score d'aisance financière est normalisé de façon à être en moyenne nul pour l'ensemble des ménages à chaque date.

Lecture : En 2011, l'aisance financière est minimale chez les ménages de 45-54 ans (score moyen de -0,1), et maximale chez les ménages de 65-74 ans (score moyen de +0,1).

Source : calculs SG-COR d'après Insee, enquêtes Budget de Famille 1979 à 2011.

Le profil instantané de l'aisance financière selon l'âge a évolué au cours du temps :

- en 1979, l'aisance financière était minimale après 75 ans ;
- entre 1985 et 1995, les ménages de plus de 65 ans et notamment les 65-74 ans se sentaient beaucoup plus à l'aise que les ménages plus jeunes ;
- en 2001 et 2006, l'aisance financière était maximale chez les plus âgés ;
- en 2011, l'aisance financière est minimale chez les 45-54 ans et maximale chez les 65-74 ans.

Au-delà de ces évolutions, un constat demeure en permanence : les 65-74 ans se sentent plus à l'aise que les 55-64 ans, qui sont eux-mêmes plus à l'aise que les 45-54 ans. Ceci suggère que l'aisance financière progresse lors du passage à la retraite.

Le profil instantané de l'aisance financière ne correspond pas au profil instantané du niveau de vie : en effet, avant 1995, le niveau de vie moyen des 65 ans et plus était inférieur à celui de l'ensemble de la population, alors qu'il est aussi élevé depuis. Paradoxalement, les retraités se sentaient à l'aise dans les années 1980 avec un niveau de vie encore inférieur à celui de l'ensemble de la population et le sont moins aujourd'hui avec un niveau de vie équivalent.

Pour comprendre ces résultats, il convient de suivre dans le temps les générations successives.

La courbe présentée dans le document n° 9 (figure 8), donnant le profil de l'aisance financière selon l'âge corrigé des effets de générations et de date, indique que les générations ayant atteint 60 ans entre 1979 et 2011 ont connu, en moyenne, une amélioration de leur aisance financière entre l'âge de 50 ans et l'âge de 70 ans.

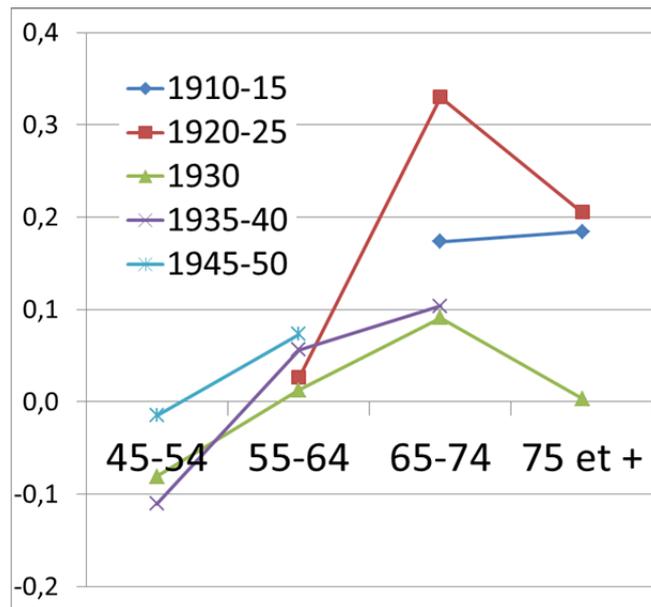
On retrouve ces résultats ici (voir graphique ci-après), mais les résultats plus détaillés montrent que l'amélioration de l'aisance autour de l'âge de 60 ans est moins marquée pour les générations les plus récentes de retraités que pour les générations ayant pris leur retraite dans les années 1980 :

- les générations nées vers 1920 ou vers 1925 ont vu leur score d'aisance progresser fortement (+0,3) entre 60 et 70 ans² ;
- les générations nées vers 1930 ou vers 1940 ont vu leur score d'aisance progresser plus modérément (+0,1) entre 60 et 70 ans, après que leur score ait progressé entre 50 et 60 ans (également +0,1) ;
- les générations nées vers 1945 ou vers 1950 ont également vu leur score d'aisance progresser modérément (+0,1) entre 50 et 60 ans.

Le modèle économétrique estimé dans le document n° 9 ne peut rendre compte de cette moindre amélioration de l'aisance au fil des générations, car ce modèle estime un profil par âge supposé constant.

² On retient ici l'âge moyen de chaque tranche d'âge. Par exemple, sur les graphiques précédents, on lit que le score d'aisance financière était de 0,0 en 1979 chez les 55-64 ans (soit les générations 1915-1924), puis de +0,4 en 1989 pour les mêmes générations alors âgées de 65-74 ans ; ce qui peut se résumer en disant que les générations nées vers 1920 ont connu une progression de leur score entre 60 et 70 ans.

Score d'aisance financière après 45 ans, pour les générations successives



Note : le score d'aisance financière est normalisé de façon à être en moyenne nul pour l'ensemble des ménages à chaque date.

Lecture : les générations nées autour de 1945-1950 ont vu leur aisance financière passer de -0,01 à 45-54 ans (en 2001) à +0,07 à 55-64 ans (en 2011).

Source : calculs SG-COR d'après Insee, enquêtes Budget de Famille 1979 à 2011.

Le document n° 9 montre que le sentiment d'aisance financière n'évolue pas globalement au fil du temps ou au fil des générations, malgré la progression du niveau de vie liée à la croissance. Cependant, outre le niveau de vie, un autre déterminant de l'aisance financière est l'évolution passée du niveau de vie qu'a connu chaque ménage.

Ainsi, la moindre amélioration de l'aisance financière entre 50 et 70 ans pour les générations plus récentes pourrait s'expliquer, au moins en partie, par les variations de niveau de vie que les différentes générations ont connues lors de leur retraite ou avant. D'une part, les taux de remplacement ont diminué à partir de la génération 1936 selon les cas-types du COR ou les données observées de la DREES (voir le rapport annuel du COR de juin 2015). D'autre part, certains assurés des générations nées dans les années 1930 ont vu leur pouvoir d'achat baisser durant les dix premières années de leur retraite (voir le document n°3 de la séance du 14 octobre 2014), alors que les générations antérieures avaient pris leur retraite à une époque où les pensions étaient encore revalorisées sur les salaires. Par ailleurs, avant de prendre leur retraite, les générations nées dans les années 1920 ont connu les progressions salariales rapides des « trente glorieuses » pratiquement jusqu'en fin de carrière, ce qui n'est plus le cas des générations suivantes.